

Création de DMP

Contexte : nouvelle version d'IngeDMP, la solution DMP d'Ingenico homologuée « DMP Compatible » avec le profil « Création et gestion administrative » pour VEHIS.

TLA
toutes
versions



Guide de création DMP sur VEHIS

1

1. Créer dossier
2. Gérer les accès
3. Informations patient
4. Paramètres
5. Version

< Retour

Après avoir informé le patient sur les modalités du DMP, la démarche peut démarrer. À partir de l'écran d'accueil, appuyez sur « DMP », puis « Créer dossier ».

2

Connexion avec le serveur DMP en cours
Veuillez patienter

L'application se connecte au serveur DMP, cette opération peut prendre quelques secondes.

3

Bénéficiaire
ALAIN
ESSAI
Né(e) le 01/12/42
DMP à créer
ALEXANDRE
ESSAI
Né(e) le 05/10/98
DMP à créer
ALEXIS
< Retour

Sélectionnez l'assuré souhaitant ouvrir un DMP.

Les assurés pouvant ouvrir un DMP ont un texte affiché en vert : « DMP à créer ».

4

ESSAI ALEXANDRE consent-il à créer son DMP ?
× NON OUI

Validez le consentement du patient puis appuyez sur « OUI ».

5

Données patient
Civilité M
Nom de naissance
Nom usuel ESSAI
Prénom(s) ALEXANDRE
Le patient a-t-il un représentant légal? NON

< Retour Valider

Données patient
Date naissance 05/10/1998
Pays de naissance France
Email
Tél. portable
Tél. domicile

< Retour Valider

Données patient
Adresse
Complément d'adresse
Code postal
Ville
Pays Inconnu

< Retour Valider

Renseignez les différents champs de données du patient en sa présence, puis appuyez sur « Valider ».

Certains champs sont facultatifs, mais l'e-mail et/ou le n° de téléphone portable de l'assuré sont obligatoires pour créer l'accès web.

6

Le patient autorise
En cas d'appel au SAMU ou de tout centre 15, le médecin régulateur à accéder à son DMP
S'il est dans un état comportant un risque immédiat pour sa santé, tout professionnel de santé à accéder à son DMP

< Retour Valider

Validez avec le patient s'il accepte ou non les différentes autorisations affichées à l'écran, puis appuyez sur « Valider ».

7

Le dossier DMP du patient a été créé avec succès

Le DMP du patient est créé avec succès !

Les identifiants de connexion au DMP sont automatiquement imprimés, ce ticket est à remettre au patient.

- i**
- La solution IngeDMP permet également la création de DMP d'un ayant droit de l'assuré (par exemple lorsqu'un parent souhaite créer le DMP d'un enfant rattaché à son immatriculation). Dans ce cas, la case « le patient a-t-il un représentant légal ? » devra être cochée, et les données du représentant légal du patient renseignées.
 - Le menu de l'application DMP permet de générer de nouveau les accès Internet au DMP pour l'assuré (en cas de perte), de modifier le canal d'authentification choisi par le patient (SMS ou email) ou bien de s'attribuer (en tant que professionnel de santé) les droits d'accès au DMP du patient, avec le consentement de l'assuré.
 - Le menu de l'application DMP « Informations patient » contient des informations utiles et concrètes pour informer vos patients. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la FAQ DMP disponible sur le site de l'Assurance Maladie : <https://www.dmp.fr/ps/faq>
 - La solution VEHIS DMP est homologuée « DMP-compatible » et intègre le profil « Création et gestion administrative ». Les profils « Alimentation du DMP » et « Consultation du DMP » ne sont pas inclus dans cette version.